

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

# *Bulletin officiel*

*Mai 2016*

**Avenant n° 2 du 15 juillet 2014 à la convention de mécénat n° 2010-27R passée pour la Poste aux chevaux, entre la Demeure historique et la SCI La Poste aux chevaux, propriétaire.**

Le présent avenant concerne la convention de mécénat n° 2010-27R passée pour la Poste aux chevaux, entre la Demeure historique et la SCI La Poste aux chevaux, propriétaire et reconnue comme tel dans l'avenant à la convention n° 2010-27R signé le 16 juin 2011, représentée par M<sup>me</sup> Anne de Logivière, gérante.

**Art. 1<sup>er</sup>.** - La SCI La Poste aux chevaux, propriétaire de la Poste aux chevaux, sis 25-27, Départementale 910, 86220 Les Ormes, déclare sous sa responsabilité que l'ensemble des bâtiments faisant l'objet des travaux prévus dans le cadre de la convention n° 2010-27R sont protégés au titre des monuments historiques.

**Art. 2.** - Le programme de travaux prévu à l'annexe 1 de la convention n° 2010-27R est complété. L'annexe 1 du présent avenant remplace l'annexe 1 de la convention n° 2010-27R signée le 6 décembre 2010.

**Art. 3.** - Le plan de financement de l'annexe 2 de la convention n° 2010-27R est complété en conséquence. L'annexe 2 du présent avenant

remplace l'annexe 2 de la convention n° 2010-27R signée le 6 décembre 2010.

Le président de la Demeure historique,  
Jean de Lambertye  
La gérante de la SCI,  
Anne de Logivière

**Annexe 1 : Programme des travaux**

Les travaux portent sur le manège, sur une partie de l'aile nord et sur le portail sud-ouest.

Les travaux sur le manège concernent le ravalement de l'ensemble en pierre de taille, le remplacement de certaines pierre de tailles en pierres massives (façade, corniche, encadrement des baies, chaines d'angles), la reprise du jointolement de la corniche, la restauration de la toiture (tries des ardoises, couverture et traitement de la lucarne).

Concernant le pignon ouest de l'aile nord, des travaux de ravalement de façade (sur l'ensemble en pierre de taille) seront effectués, la grille de ventilation PVC en allège de la fenêtre gauche du rez-de-chaussée sera remplacée par une grille en fonte.

Enfin les travaux sur le portail sud-ouest, concernent uniquement les piliers (consolidation et nettoyage).

Nature des travaux	Coût (€)
Lot 1 : maçonnerie (taille de pierre, ravalement façade pignon ouest de l'aile nord et façade manège)	67 850,31
Lot 2 : charpente-couverture du manège (couverture et réfection de la lucarne)	33 774,18
Total HT	101 624,49
Honoraires architecte (7 %)	7 113,71
TVA 10 %	10 873,82
<b>TOTAL TTC</b>	<b>119 612,02</b>

La gérante de la SCI,  
Anne de Logivière

**Annexe 2 : Plan de financement**

Subvention publique de l'État	30 %	35 883,61 €
Dons	10 %	11 961,20 €
Autofinancement	60 %	71 767,21 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>119 612,02 €</b>

La gérante de la SCI,  
Anne de Logivière

### **Annexe 3 : Entreprises réalisant les travaux**

#### **\* Entreprises réalisant les travaux**

##### Architecte :

Bernard Ruel

Architecture du patrimoine DESA

58, avenue du Maréchal-Leclerc

41000 Blois

##### Maçonnerie :

SARL Menet

25, avenue Aristide-Briand

37600 Loches

##### Charpente :

Entreprise Frêlon

9, rue du Stade

37350 Paulmy

#### **\* Échéancier**

Manège : fin 2014

Pignon ouest de l'aile nord et portail sud-ouest :

2015-2016

La gérante de la SCI,  
Anne de Logivière